



Municipalité de **Saint-Louis- de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 4 novembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Jennifer Vallée
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:
Siège #2 - Marc Bédard

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agira comme greffière.


1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2025-11-265

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DE LA MAIRESSE
- 4 - DÉPÔT - RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
- 5 - DÉPÔT - SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
- 6 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025
 - 6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025
 - 6.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025
- 7 - FINANCES
 - 7.1 - Adoption des comptes du mois d'octobre 2025
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-2025 « Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme »
 - 8.2 - AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-12-254- AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
 - 8.3 - Dépôt de la résolution - MRC d'Arthabaska (RÉSOLUTION 2025-08-3728)
- 9 - OCTROI DE CONTRATS



DG ou DGA



Maire

- 9.1 - Mandat pour services professionnels en ingénierie - Réaménagement de l'asphalte du rang Charles Héon
- 9.2 - Réparation de lumières de rue
- 9.3 - Mandat de maintenance Web
- 9.4 - Acquisition d'un logiciel de traitement des permis - Infotech (PG Solution)
- 9.5 - EMBAUCHE DE LASER PLUS POUR UN ATELIER DE LASER TAG - JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANCE
- 10 - Autorisation à la mairesse à signer les effets bancaires;
- 11 - DÉSIGNATION DE LA MAIRE(ESSE) SUPPLÉANT(E) EN L'ABSENCE DE LA MAIRESSE
- 12 - NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA
- 13 - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS MUNICIPAUX
- 14 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
- 15 - DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026
- 16 - DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE POUR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)
- 17 - OCTROI D'UN MONTANT À L'HARMONIE PRINCE-D'AVELUY
- 18 - AUTORISATION - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE CITOYENNE
- 19 - OCTROI D'UN MONTANT À LA CUISINE COLLECTIVE
- 20 - SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE LA FADOQ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
- 21 - ACHAT DE POINSETTIAS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SUZOR-CÔTÉ
- 22 - AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB QUAD LES BAROUDEURS
- 23 - PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS
- 24 - PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2025
- 25 - Dépôt de la décision - Enquête en éthique et déontologie (CMQ-71985-001)
- 26 - VARIA
- 27 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 28 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Sylvie Saloiset résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DE LA MAIRESSE

2025-11-266

4 - DÉPÔT - RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'ensemble des élus de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ont été élus par acclamation à la date limite de mise en candidature, soit le 3 octobre 2025, pour les élections municipales du 2 novembre 2025.

Les résultats officiels sont les suivants :

- Élisabeth Hamel, mairesse
- Jennifer Vallée, conseillère, siège #1
- Marc Bédard, conseiller, siège #2


DG ou DGA


Maire

- François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller, siège #3
- Sylvie Salois, conseillère, siège #4
- Diane Blanchette, conseillère, siège #5
- Michel Pépin, conseiller, siège #6

Le dépôt des résultats est consigné au procès-verbal de la séance du Conseil municipal.

2025-11-267

5 - DÉPÔT - SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

L'ensemble des élus de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ont prêté serment comme suit :

- Élisabeth Hamel, mairesse, assermentée le 6 octobre 2025
- Jennifer Vallée, conseillère, siège #1, assermentée le 16 octobre 2025
- Marc Bédard, conseiller, siège #2, assermenté le 8 octobre 2025
- François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller, siège #3, assermenté le 3 octobre 2025
- Sylvie Salois, conseillère, siège #4, assermentée le 3 octobre 2025
- Diane Blanchette, conseillère, siège #5, assermentée le 3 octobre 2025
- Michel Pépin, conseiller, siège #6, assermenté le 3 octobre 2025

Le dépôt du serment des élus est consigné au procès-verbal de la séance du Conseil.

6 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-11-268

6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-269

6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Diane Blanchette. et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 tel que présenté.



 DG ou DGA



 Maire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-270

6.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - FINANCES

2025-11-271

7.1 - Adoption des comptes du mois d'octobre 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Jennifer Vallée et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-2025 « Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme »

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par la conseillère Sylvie Salois à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le numéro 383-2025 concernant le comité consultatif d'urbanisme

Un projet de règlement a été déposé.

2025-11-272

8.2 - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2024-12-254- AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté la résolution 2024-12-254 le 10 décembre 2024 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;



DG ou DGA



Maire

EN
Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

CONSÉQUENCE,

QUE la résolution 2024-12-254 soit modifiée afin qu'il y soit également résolu que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-273

8.3 - Dépôt de la résolution - MRC d'Arthabaska (RÉSOLUTION 2025-08-3728)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford a reçu copie de la résolution 2025-08-3728 adoptée par la MRC d'Arthabaska, relative au rapatriement de compétence pour la gestion des obstructions de cours d'eau – barrages de castors non urgents;

ATTENDU QUE cette résolution prévoit que la MRC d'Arthabaska prenne en charge la gestion des barrages de castors non urgents sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jennifer Vallée, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de

de déposer pour information la résolution numéro 2025-08-3728 de la MRC d'Arthabaska concernant le rapatriement de compétence pour la gestion des obstructions de cours d'eau – barrages de castors non urgents.

ADOPTÉ

9 - OCTROI DE CONTRATS

2025-11-274

9.1 - Mandat pour services professionnels en ingénierie - Réaménagement de l'asphalte du rang Charles Héon

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer des études d'ingénierie dans l'optique de déposer une demande de subvention pour des travaux de réfection du rang Charles Héon ;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité plusieurs compagnies d'ingénierie par invitation afin d'obtenir des soumissions pour ce projet ;

ATTENDU QUE les propositions reçues sont les suivantes :

- EXP : 25 000 \$
- CHG Conseil : 23 384 \$
- Max Diamond GCNWA – W8banaki : 24 410\$

EN CONSÉQUENCE,



DG ou DGA



Maire

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Jennifer Vallée, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'OCTROYER LE MANDAT à la compagnie CHG Conseil pour les services professionnels en ingénierie nécessaires au réaménagement de l'asphalte du rang Charles Héon.

ADOPTÉ

2025-11-275

9.2 - Réparation de lumières de rue

ATTENDU QUE la Municipalité a constaté que plusieurs lumières de rue sont défectueuses;

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'embaucher A. Gosselin, électricien, afin de procéder à la réparation de six (6) lumières de rue défectueuses, pour un montant budgétaire de 2 500 \$.

ADOPTÉ

2025-11-276

9.3 - Mandat de maintenance Web

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer la stabilité, la performance et la sécurité de son site Internet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions, soit une de Duo Énergie Graphique au coût de 3 750 \$, et une de SFR au coût de 2 880 \$;

ATTENDU QUE l'offre de service déposée par SFR répond aux besoins de maintenance préventive et évolutive du site Web municipal et qu'elle est la moins coûteuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer le mandat de maintenance Web à SFR, conformément à l'offre de service déposée au montant de 2 880 \$.

ADOPTÉ

2025-11-277

9.4 - Acquisition d'un logiciel de traitement des permis - Infotech (PG Solution)

Acquisition d'un logiciel de traitement des permis – Infotech (PG Solution)

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de se munir d'un logiciel pour le traitement des permis;

ATTENDU QUE la MRC utilisait déjà le module Territoire de PG Solution et que

DG ou DGA

Maire

l'ensemble des permis des dernières années ont été transférés sur ce serveur;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par Infotech précise que les licences et services sont soumis aux modalités de l'entente en vigueur et que la signature par un administrateur autorisé confirme l'engagement officiel de la firme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la directrice générale à signer les documents nécessaires et à retenir les services d'Infotech pour l'installation du module Territoire de PG Solution sur les postes de la directrice générale et de l'inspecteur municipal, selon les coûts suivants :

- Licence Territoire – Gestionnaire numérique : 5 311 \$ (prix unique)
- Services professionnels et accompagnement : 5 923 \$ (prix unique)
- Programme CESA annuel : 1 489 \$ (prix récurrent)

ADOPTÉ

2025-11-278

9.5 - EMBAUCHE DE LASER PLUS POUR UN ATELIER DE LASER TAG - JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANCE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir une activité récréative et sécuritaire aux enfants à l'occasion de la Journée nationale de l'enfance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Laser Force pour l'animation d'un atelier de laser tag lors de la fête des enfants de Noël;

ATTENDU QUE l'offre de service déposée par Laser Force répond aux besoins de l'activité et est conforme au budget prévu pour les loisirs et la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer le mandat d'animation de l'atelier de laser tag à Laser Force, conformément à l'offre de service déposée au montant de 745\$.

ADOPTÉ

2025-11-279

10 - Autorisation à la mairesse à signer les effets bancaires;


ATTENDU QUE le conseil municipal doit autoriser les signataires responsables des opérations financières de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Mme Élisabeth Hamel, mairesse, à signer tous les documents relatifs aux opérations financières de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins;

QUE la mairesse et la directrice générale, Mme Mélanie Allaire, exercent les pouvoirs relatifs à la gestion financière de la Municipalité, notamment les pouvoirs suivants :



DG ou DGA

Maire

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture, par la Caisse, de tout folio nécessaire au bon fonctionnement des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile au bon déroulement des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité;
- Effectuer tout dépôt, y compris celui de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants soient exercés, sous la signature de la mairesse Mme Élisabeth Hamel ou, en son absence, de la mairesse suppléante Mme Sylvie Salois, et de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélanie Allaire ;

QUE la directrice générale soit autorisée à retirer le nom de M. Yvon Carle de tous les pouvoirs qui lui avaient été conférés en tant que maire.

QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit reçu par la Caisse Desjardins.

Délégation – Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit Mme Élisabeth Hamel , mairesse, délègue et désignée Mme Mélanie Allaire , directrice générale et greffière-trésorière, à titre de responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-280

11 - DÉSIGNATION DE LA MAIRE(ESSE) SUPPLÉANT(E) EN L'ABSENCE DE LA MAIRESSE

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un membre du Conseil pour agir à titre de maire suppléant en l'absence de la mairesse pour le reste de l'année 2025 et pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE la conseillère Sylvie Salois a accepté d'assumer cette fonction pour la période visée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil nomme Mme Sylvie Salois à titre de mairesse suppléante, pour la période couvrant le reste de l'année 2025 et l'année 2026, afin d'agir en l'absence de la mairesse ;

ET QUE Mme Jennifer Vallée soit désignée en deuxième alternative si la mairesse suppléante ne peut assumer ses fonctions.



 DG ou DGA


 Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-281

12 - NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un membre du Conseil pour agir à titre de maire suppléant à la MRC en l'absence de la mairesse, et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Salois a accepté d'assumer cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Sylvie Salois soit nommée à titre de mairesse suppléante à la MRC, afin d'agir en l'absence de la mairesse ;

ET QUE Mme Jennifer Vallée soit désignée en deuxième alternative si la mairesse suppléante ne peut remplir cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-282

13 - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la nomination des nouveaux élus a entraîné des changements au sein du Conseil ;

ATTENDU QUE la mairesse doit nommer les représentants qui siégeront sur les comités internes pour le reste de l'année 2025 ainsi que pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jennifer Vallée, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte la nomination des représentants suivants aux comités municipaux pour la période visée :

COMITÉS MUNICIPAUX	
COMITÉS MUNICIPAUX	CONSEILLERS
Centre récréatif	Marc Bédard
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Comité de la bibliothèque	Jennifer Vallée
	Diane Blanchette
Comité politique familiale de l'immigration MADA / MAE	Marc Bédard
	Diane Blanchette
Ressources humaines	Michel Pépin
	François-Michel Bonneau-Leclerc
Régie Incentraide /	François-Michel Bonneau-Leclerc
	Jennifer Vallée
Comité sécurité civile	Sylvie Salois
	Marc Bédard
Comité consultatif urbanisme	Michel Pépin
	Sylvie Salois
CIC	Sylvie Salois
	Jennifer Vallée


DG ou DGA

Maire

ADOPTÉ

2025-11-283

14 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière confirme avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires de chacun des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

de prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉ

2025-11-284

15 - DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit établir et rendre public le calendrier des séances pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026 soit déposé et adopté à titre indicatif, et que celui-ci soit communiqué aux citoyens conformément aux dispositions légales.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026 :

- Mardi 13 janvier à 19h00
- Mardi 10 février à 19h00
- Mardi 10 mars à 19h00
- Mardi 7 avril à 19h00
- Mardi 5 mai à 19h00
- Mardi 2 juin à 19h00
- Mercredi 1er juillet à 19h00
- Mardi 11 août à 19h00
- Mardi 1er septembre à 19h00
- Mardi 6 octobre à 19h00
- Mardi 3 novembre à 19h00



DG ou DGA



Maire

Mardi 1er décembre à 19h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-285

16 - DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE POUR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, pour l'année 2026, faire une demande à Emploi D'été Canada (EEC) afin d'obtenir une subvention salariale pour l'embauche d'étudiants pour des emplois d'été au sein de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la coordonnatrice des loisirs, Mme Vicky Boulanger, et la directrice générale, Mme Mélanie Allaire, soient autorisées à soumettre une demande d'aide financière auprès d'EEC afin d'obtenir la subvention salariale pour les étudiants engagés pour l'été 2026 ;

ET QUE la coordonnatrice des loisirs et la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ

2025-11-286

17 - OCTROI D'UN MONTANT À L'HARMONIE PRINCE-D'AVELUY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite soutenir les initiatives culturelles et artistiques locales ;

ATTENDU QUE l'Harmonie Prince-Daveluy de l'école Sainte-Marie de Princeville contribue à l'animation culturelle et au développement musical des jeunes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité octroie un montant de 100 \$ à l'Harmonie Prince-Daveluy afin de soutenir ses activités et projets.

ADOPTÉ

2025-11-287

18 - AUTORISATION - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE CITOYENNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite organiser une soirée de reconnaissance afin de souligner l'implication des citoyens et des bénévoles de la communauté;

ATTENDU QUE cette activité vise à remercier les personnes qui contribuent activement au développement et au dynamisme du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jennifer Vallée, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs et la directrice générale à procéder aux réservations et achats nécessaires en lien avec le repas et le matériel requis pour assurer la réussite de cette soirée tel que prévu au budget.



DG ou DGA

Maire

ADOPTÉ

2025-11-288

19 - OCTROI D'UN MONTANT À LA CUISINE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite soutenir les initiatives locales favorisant le bien-être et la solidarité au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE la Cuisine collective des Bois-Francis contribue à ces objectifs en offrant des services alimentaires aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Jennifer Vallée, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité octroie un montant de 100 \$ à la Cuisine collective des Bois-Francis afin de soutenir ses activités.

ADOPTÉ

2025-11-289

20 - SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE LA FADOQ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite appuyer les initiatives locales qui favorisent le bien-être et la participation des aînés ;

ATTENDU QUE la FADOQ de Saint-Louis-de-Blandford organise des activités annuelles contribuant à l'animation sociale et culturelle des citoyens aînés de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité octroie un montant de 1 500 \$ à la FADOQ de Saint-Louis-de-Blandford afin de soutenir ses activités annuelles.

ADOPTÉ

2025-11-290

21 - ACHAT DE POINSETTIAS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SUZOR-CÔTÉ

ATTENDU QUE la Fondation Suzor-Côté tient une campagne de financement par la vente de poinsettias;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager la Fondation dans ses activités de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jennifer Vallée, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat de deux (2) poinsettias au coût de 50 \$ chacun, dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation Suzor-Côté.

ADOPTÉ

2025-11-291

22 - AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB QUAD LES BAROUDEURS

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a reçu une demande de droit de passage de la part du Club Quad Les Baroudeurs pour la saison hivernale 2025-2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient son interdiction de circulation de tous types de quads sur son territoire, à l'exception de certaines portions autorisées ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Club Quad Les Baroudeurs soit autorisé à circuler sur la portion du rang 11 partant du chemin de la Butte jusqu'à la limite de Maddington pour la saison hivernale 2025-2026 ;

QUE les autres portions du rang 11 ainsi que le rang Smith jusqu'à la propriété de M. Rioux demeurent interdites à la circulation des quads, conformément aux décisions antérieures de la Municipalité.

ADOPTÉ

2025-11-292

23 - PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :
- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Diane Blanchette et résolu à l'unanimité d'appuyer la grande semaine des tout-petits;

Que ce conseil mandate la mairesse Mme Élisabeth Hamel, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hamel proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème : « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »»

2025-11-293

24 - PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2025

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 2 au 8 novembre 2025 sous le thème Apprenons à voir l'invisible ;



DG ou DGA

Maire

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

EN CONSÉQUENCE, EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Pépin, appuyé par Jennifer Vallée et résolu à l'unanimité d'appuyer que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford lors de sa séance du 4 novembre proclame la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aide sous le thème Apprenons à voir l'invisible.

ADOPTÉ

2025-11-294

25 - Dépôt de la décision - Enquête en éthique et déontologie (CMQ-71985-001)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford a reçu une notification de décision de la Commission municipale du Québec concernant l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale visant M. Yvon Carle, maire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, cette décision doit être déposée au conseil lors de la première séance ordinaire suivant sa réception;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Blanchette, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déposer au conseil municipal la décision de la Commission municipale du Québec (CMQ-71985-001) concernant l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale visant M. Yvon Carle, maire.

ADOPTÉ

Voir pièce jointe

DG ou DGA

Maire

26 - VARIA

La mairesse invite l'ensemble des citoyens à assister au concert de Noël, au coût de 10 \$ par personne.

Elle invite également les citoyens intéressés à apporter une mini-maison pour le sentier de Noël qui prendra place dans la pumptrack.

Enfin, la mairesse informe la population qu'en raison de la grève de Postes Canada, la livraison du journal municipal de novembre ne pourra pas être effectuée. Le journal sera toutefois disponible sur la page Facebook et le site Web de la Municipalité.

27 - PÉRIODE DE QUESTIONS

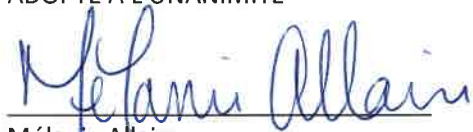
Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.


2025-11-295

28 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclercque la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Mélania Allaire
Greffière


Élisabeth Hamel
Mairesse

- Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

